



DECLARATION LIMINAIRE CDAS DU 23 MARS 2021

Monsieur le Président

Et de 3 ! Il ne s'agit pas dans ce cas de comptabiliser les buts, essais, paniers ou autres sujets d'enthousiasme des supporters de sport, mais de constater que nous subissons un 3^e confinement. La rhétorique gouvernementale qui parle de mesures de « *freinage massif de l'épidémie* » d'une 3^e voie « *freiner sans enrfermer* », ne peut cacher une succession d'échecs patents successifs : que ce soit en début de crise, dans la gestion des masques, dans le contact-tracing – tester, isoler, protéger ou l'isolement des patients atteints procède d'une vue de l'esprit tant les possibilités d'isoler sont indigentes (pourtant des hôtels pourraient être réquisitionnés) –, l'épisode des vaccins restant le must dans l'échec de la politique vaccinale. Le pays de Pasteur est dans l'incapacité de fournir à sa propre population les moyens de se protéger autrement que par des masques, du gel hydroalcoolique, du savon, du plexiglass. Quand le budget de la recherche chute de 28 % entre 2011 et 2018, ceux de nos voisins croissent : Allemagne + 11 %, Royaume-Uni + 16 %, Etats-Unis + 8 % . Le virage loupé de la recherche dans les biotechs, ces startups de recherche fondamentale, la frilosité de la recherche publique dans les partenariats avec les industries, au bout du compte ce sont + de 90 000 vies perdues, le constat est sévère...

Ce Conseil Départemental de l'Action Sociale s'ouvre dans un contexte qui perdure depuis maintenant une année et dans lequel, les populations, l'activité du pays, son système de santé sont en tension permanente. Une décennie de réformes et de coupes budgétaires ont mis à mal le système hospitalier, en limite de rupture. Nos collègues de la Fonction Publique Hospitalière sont soumis à rude épreuve. Le télétravail ou tout du moins le travail confiné est désormais une constante dans le paysage administratif de nos directions. La CGT FINANCES PUBLIQUES s'interroge sur l'impact psychologique de cette organisation du travail. Par ailleurs de nouvelles modalités de mise en œuvre du télétravail trouveraient à s'appliquer à compter juin 2021. Avez vous un retour d'information portant sur les appels à la plateforme (n°**0805 230 809** depuis la métropole, **09 71 07 14 01** depuis l'étranger) portant sur le télétravail ?

Concernant le budget, les documents remis montrent une fois de plus, que ces budgets baissent. C'est le cas notamment des Crédits d'action locale qui contrairement aux affirmations de la secrétaire générale sont en baisse. La baisse est de **2,57 %** pour la dotation globale. Nous remarquons par ailleurs, que cette baisse est pratiquement du double concernant le département du Val-de-Marne

77	78	91	92	93	94
98,96	101,53	98,46	97,81	99,20	95,00
- 1,04	+ 1,53	- 1,54	- 2,19	- 0,80	- 5,00

Avez vous une explication à nous fournir concernant cette différence de traitement ? A cela, s'ajoute, la « réserve prudentielle » de **6 %** qui nous est imposée chaque année. La CGT FINANCES PUBLIQUES souhaiterait d'ailleurs connaître l'affectation qui est faite de cette réserve prudentielle qui est en principe destinée à l'action sociale. Par ailleurs, dans le contexte spécifique que nous subissons tous, est-il « raisonnable » de voir diminuer les budgets d'actions sociales alors que nous savons les difficultés inhérentes au contexte sanitaire ? Sans surprise, la restauration collective demeure le 1^{er} poste de dépenses dans les périmètres d'action de l'aide sociale. Une observation sur ce point : valeur faciale du titre restaurant maintenue à **6 €**... C'est une gageure de trouver en région parisienne, une solution de restauration extérieure qui puisse garantir à son utilisateur d'obtenir un repas complet à ce tarif. C'est ainsi que la formule à la boulangerie Paul (Cte commercial Créteil Soleil) coûte **7,80 €**... Si la centrale veut bien nous indiquer dans quelle est la cantine ou/le restaurant qui leur permet d'obtenir ces tarifs, nous sommes intéressés... Par ailleurs, le problème se pose désormais pour les télétravailleurs : comment ces salariés isolés qui selon, la charte du télétravail doivent bénéficier des mêmes droits que les travailleurs en présentiel, se trouvent privés de ce droit ? La CGT FINANCES PUBLIQUES rappelle que si vous n'avez pas de restauration collective accessible à moins d'un km de votre affectation, votre poste ou service peut être considéré comme « isolé » et vous pouvez obtenir un titre restaurant de 6 euros dont la moitié est à la charge de l'agent.

Quant au « chantier de rénovation de l'action sociale », dont on demande au CDAS de faire la « publicité », il est clair pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, qu'il s'agit d'un chantier de démolition. La régionalisation de l'action sociale au motif d'innovation et de modernisation vise avant tout à faire des économies d'échelles sur le dos des bénéficiaires de l'action sociale. Elle prive les départements des initiatives de dépenses et sonne le glas des CDAS. La vente des résidences EPAF est proposée comme la solution ultime, alors qu'en l'absence des investissements nécessaires à leur maintien, le ministère en a provoqué l'obsolescence. Regrouper les budgets des 7 associations, alors que chacune d'elle a des compétences et un champ d'action spécifique, est un non-sens. Mettre dans un pot commun l'ensemble des prestations des 7 associations, c'est favoriser leur centralisation, et donc la possibilité d'une manœuvre confiscatoire de l'action sociale.

Cette centralisation pose avec une grande acuité 3 questions fondamentales :

- En premier lieu celle des emplois des délégations : quid des personnels travaillant dans les départements. Auront-ils le choix de l'embarras de suivre, où d'ailleurs des missions auxquelles ils/elles se consacrent pleinement ;
- En second lieu, cette centralisation, implique une perte de compétence et de savoir des «sachants ». L'expérience démontre en effet que la centralisation implique généralement une mobilité et donc une perte de ressources ;
- Enfin, il nous semble que la proximité est un gage d'efficacité. Eloigner du local les centres de décisions et de compétences, c'est éloigner l'action sociale de ces bénéficiaires ; de les fragiliser et de perdre une partie de la population des bénéficiaires.

La CGT FINANCES PUBLIQUES réaffirme son attachement à un réseau de proximité de l'Action Sociale afin d'assurer l'accès à l'intégralité des aides et des prestations, pour tous les agents du Ministère, et des départements quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique. Pour toutes ces

raisons, la CGT FINANCES PUBLIQUES est opposée au projet dit de « rénovation de l'action sociale » dont l'objectif à peine voilé est de limiter le champ d'application et les bénéficiaires des prestations.

Enfin si la notion d'isolement a pris tout son sens pour un certain nombre d'agents des Ministères Economiques et Financiers au cours de cette période avec le travail confiné qui nous est imposé, pour les parents d'enfants handicapés, autistes cet isolement a été vécu avec encore plus d'acuité.

La CGT FINANCES PUBLIQUES souhaiterait que soit mis sur le site de la délégation ce lien qui mène vers une plaquette qui constitue un vademecum, un forme de guide recensant des activités dans laquelle les parents peuvent piocher pour organiser dans le cadre du covid des activités avec leurs enfants.

https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_autisme_vf.pdf